



Formation dispensée dans le cadre du mois de l'ESS

Monter un dossier de subvention pour financer un projet

Le 16 novembre 2018 à Auray

Le compte-rendu suivant vise à expliciter/explorer certaines notions abordées lors de la formation du 16 novembre dernier et à répondre aux interrogations soulevées.

I. Les notions d'utilité publique et d'intérêt général

L'Utilité Publique :

La reconnaissance d'utilité publique pour les associations est une procédure d'accréditation prévue par l'article 10 de la loi 1901, à l'issue d'une période probatoire de 3 ans, pouvant être réduite sous certaines conditions.

L'intérêt général :

Il est établi en fonction du respect de différents principes :

- L'association doit avoir une activité non lucrative et non concurrentielle, au regard des « 4 P » :
 - o Produit : l'objet de l'association est-il concurrentiel ou pas ?
 - o Prix : celui-ci est-il inférieur ou supérieur au prix du marché ?
 - o Public : l'activité est-elle ouverte à n'importe qui ou bien remplit-elle certains critères ?
 - o Publicité : la communication est-elle informative ou bien vise-t-elle à faire des appels de prix ?
- La gestion doit être désintéressée : « celle-ci ne doit pas apporter d'avantages matériels à ses dirigeants et à ses membres et les excédents de recette doivent être réinvestis dans le projet associatif,
- Aucun avantage ne doit être procuré aux membres de l'association.

Il n'existe cependant aucune procédure d'agrément. L'association délivre les différents justificatifs sous sa responsabilité.

Ce « label » permet aux personnes faisant des dons à ces associations reconnues d'intérêt général de bénéficier d'avantages fiscaux :

- Particuliers : 66% du don en crédit d'impôt,
- Entreprises : 60% du don en réduction d'impôt et 25% de la valeur du don en contrepartie.

Pour aller plus loin / Sources :

Site Association 1901 : <http://association1901.fr/reglementation/utilite-publique-interet-general-utilite-sociale-a-ne-pas-confondre/>

Site de la MAIF : <https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/associations/guides-fonctionnement/interet-general-utilite-publique.html>

II. Compléments d'information sur les sources de financement possibles

a. Les financements privés

- **Dons, donations et legs**

Toute association peut recevoir des dons manuels (remise directe d'objets, de sommes d'argent, de chèques... sans formalité particulière) mais seules quelques-unes peuvent recevoir des donations et des legs (formalités constatées par un acte notarié, le legs n'ayant qu'un effet post-mortem).

Peuvent bénéficier de dons ou de legs :

- Les associations d'intérêt général déclarées depuis au moins 3 ans, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial...,
- Les associations ayant pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance ou la recherche scientifique ou médicale,
- Les associations et fondations reconnues d'utilité publique,
- Les unions agréées d'associations familiales.

Pour aller plus loin :

Site Service Public : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2722>

Contact de la Préfecture du Morbihan : Place du Général-de-Gaulle
56019 Vannes Cedex – 02 97 54 84 00

- **Les plateformes de financements participatifs** :

Ces plateformes en ligne permettent de financer des projets, en récoltant des fonds auprès d'un large public.

La structure y présente son projet et l'objectif de financement qu'elle souhaite atteindre. Cet objectif peut revêtir différentes formes :

- Dons avec ou sans contrepartie,
- Préventes,
- Prêts,
- Investissement en fonds propres.

NB : la plupart des plateformes prélèvent une commission sur le montant des sommes récoltées.



Exemples : kengo.bzh permet le soutien des projets bretons.

- **Le moteur de recherche LILO**

Ce moteur de recherche permet de soutenir financièrement des projets associatifs. 50% des revenus publicitaires sont reversés à des associations. Chaque recherche effectuée avec Lilo fait gagner une goutte d'eau. Vous pouvez choisir ensuite à quel projet vous donnez vos gouttes d'eau.

Pour proposer un projet : <https://www.lilo.org/fr/proposer-un-projet-info/>

- **Les autres formes de financements privés :**

Pour rappel, les autres sources de financements privés :

- **Le mécénat** : contribution sous forme de don, pour lequel le mécène peut bénéficier de déductions fiscales, si l'association concernée est reconnue d'intérêt général,
- **Le sponsoring** : relation partenariale et presque commerciale,
- **Les fondations** : une fondation peut accompagner des projets financièrement ou en mener en propre.

NB : la majorité des fondations est répertoriée par la fondation de France.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/toutes-les-fondations-culture> - Rubrique « Les fondations s'engagent ».

- **Les fonds de dotation** : un fonds de dotations peut accompagner des projets financièrement ou en mener en propre,
- **Les organismes de financements solidaires** : Bretagne Active, Nef, Cigales...

b. Les financements publics

- **Les fonds européens**

L'Union Européenne peut accompagner financièrement des projets très diversifiés, via un certain nombre de dispositifs.

Il existe les fonds structurels et les programmes sectoriels européens.

- **Les fonds structurels** sont gérés par les Régions (*voir document relatif aux liens des sites internet et fiche « Cofinancier Europe »*) :
 - **FEDER** : Fonds européen de Développement Régional (*une partie de ce fonds est animé au sein du Pays d'Auray – contact Emmanuel MOULIN*),
 - **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (*le programme LEADER est issu de ce fonds, celui-ci étant géré par le Pays d'Auray et ayant pour thématique la jeunesse – contact Audrey ABERNOT*),
 - **FEAMP** : Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (*une partie de fonds est géré par le Pays d'Auray – contact Marion MAZODIER*),
 - **FSE** : Fonds Social Européen,
 - **Interreg** : programme de coopération.
- **Les programmes sectoriels sont directement gérés par la Commission Européenne** (*voir document élaboré par le Bureau de représentation à Bruxelles*)

de Bourgogne-Franche-Comté, figurant dans la boîte à outils). Ils revêtent plusieurs thématiques :

- **Horizon 2020** : recherche et innovation, santé...
- **URBACT** : développement urbain durable,
- **Santé 2014-2020**,
- **Consommateurs 2014-2020** : protection de la santé, de la sécurité et des intérêts sociaux des consommateurs,
- **Europe pour les citoyens** : jumelage, mémoire européenne, initiatives citoyennes...
- **Europe Créative** : culture, audiovisuel...
- **Erasmus +** : mobilité, éducation et formation, jeunesse, sports...
- **COSME** : accompagnement des PME dans le secteur des industries culturelles et créatives,
- **Life** : environnement.

III. Exemples de projets, avec financements possibles

Les exemples suivants sont inspirés de projets mis en œuvre à l'échelle du Pays d'Auray et d'autres territoires.

a. Thématique d'insertion socio-professionnelle des jeunes par la mobilité

Objectifs	Description	Cofinancements mobilisables
<p>-Favoriser la découverte et la compréhension du territoire du Pays d'Auray : permettre aux jeunes de comprendre et de s'approprier leur territoire,</p> <p>-Aller à la rencontre du public jeune : adapter les contenus des visites aux attentes d'un public jeune,</p> <p>-Construire un programme d'animations pédagogiques coordonnées, par le biais d'un « fil rouge » thématique,</p> <p>-Garder une trace du projet diffusable auprès du public jeune.</p>	<p>Mise en place de différents outils/supports de médiation à destination des jeunes : scénographie, maquettes, observatoire du paysage, ateliers pratiques, actions de communication, réalisation de vidéos avec les jeunes...</p>	<p>-Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles,</p> <p>-Région, dans le cadre de l'Appel à Projets « Transmission de la matière culturelle de Bretagne »,</p> <p>-EPCI, dans le cadre de sa participation à des actions et événements culturels d'intérêt communautaire,</p> <p>-Europe – LEADER, dans le cadre de son programme territorial à destination de la jeunesse.</p>



b. *Thématique de la médiation culturelle à destination des jeunes*

Objectifs	Description	Cofinancements mobilisables
<p>-Favoriser l’insertion socio-professionnelle des jeunes sur le Pays d’Auray,</p> <p>-Aider les entreprises à recruter en permettant à leurs futurs salariés d’accéder plus facilement à l’entreprise.</p>	<p>Mise en place d’un service de location de véhicules, à prix solidaire, à destination des jeunes du territoire afin de leur permettre de s’insérer professionnellement (jeunes de moins de 35 ans, devant se rendre à des entretiens d’embauche dans le cadre d’un premier emploi, en formation professionnalisant, jeunes bénéficiant de minimas sociaux...).</p>	<p>-Département, au titre de l’accès à l’emploi des publics en difficulté d’insertion,</p> <p>-Europe – LEADER, dans le cadre de son programme territorial à destination de la jeunesse.</p>

c. *Thématique de la préservation de l’environnement marin*

Objectifs	Description	Cofinancements mobilisables
<p>Sensibiliser et mobiliser l’ensemble des acteurs du nautisme et animer une réelle concertation des différentes parties prenantes sur la question de la qualité des eaux littorales ;</p>	<p>Etat des lieux et diagnostic avec l’ensemble des acteurs locaux du nautisme (chantiers navals, ports, école d’activités de loisirs nautiques, shipchandlers...) sur leurs pratiques professionnelles, leurs structures et leur niveau d’information sur le milieu marin.</p> <p>Actions de sensibilisation/formation des professionnels du nautisme et des agents portuaires au respect du milieu marin</p>	<p>-Etat : Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement</p> <p>-Région</p> <p>-Agence Française pour la Biodiversité</p> <p>-Europe dans le cadre de son programme territorial à destination des filières pêche et aquaculture.</p>



d. *Thématique de l'insertion sociale dans les filières maritimes*

Objectifs	Description	Cofinancements mobilisables
Permettre la réinsertion des professionnels des filières halieutiques qui sont atteints de handicaps en leur proposant des activités professionnelles liées au monde maritime	Etude d'opportunité : diagnostic des besoins du territoire et des filières halieutiques locales en vue de la création d'établissements d'aide par le travail	-Etat : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en Bretagne -Département -Europe, dans le cadre de son programme territorial à destination des filières pêche et aquaculture.

Pour toute question :

Marion MAZODIER :

02 22 76 03 59 – marion.mazodier@pays-auray.fr

Audrey ABERNOT:

02 97 56 41 74 – audrey.abernot@pays-auray.fr

Emmanuel MOULIN :

02 22 76 03 61 – emmanuel.moulin@pays-auray.fr

